



Rapport n° 5	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 7 juin 2016		Chapitre : Article :

**SINISTRE DU CENTRE DE SECOURS DE COINCY
REMBOURSEMENT À L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

Le 12 mai 2015, un début de sinistre d'origine électrique a eu lieu au centre de secours de Coincy. Bien que rapidement maîtrisé, cet incendie a causé dans les locaux des dégâts importants notamment au niveau d'un bureau occupé par l'amicale des sapeurs-pompiers. L'assurance dommages aux biens du SDIS couvre les locaux et le matériel qui y est entreposé. Les biens sinistrés appartenant à l'amicale ont été remboursés au SDIS pour une valeur de 3 712,73 €. Il convient de rembourser cette somme, qui lui revient, à l'amicale.

Cette dépense est inscrite au compte 6745 pour ce qui concerne le remboursement à l'amicale et au compte 7718 pour ce qui concerne le remboursement de l'assureur perçu par le SDIS, du budget supplémentaire 2016.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

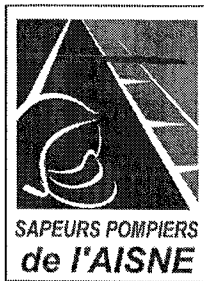
Vu le rapport n° 5 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer à l'amicale des sapeurs-pompiers de Coincy une subvention exceptionnelle de 3 712,73 € correspondant au remboursement du matériel appartenant à l'amicale détruit lors du sinistre du 12 mai 2015 ;
- D'inscrire en dépenses et en recettes la somme correspondante aux comptes 6745 et 7718 du budget supplémentaire 2016.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 5	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 7 juin 2016		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 17
Votants : 17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le

22 JUIN 2016

Le 7 juin 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, sapeur pompier professionnel officier~~
~~M. l'Adjudant chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers~~
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs pompiers volontaires non officiers~~

Excusé(s) : Mme Monique BRY, MM. Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM
Lt-Colonel Philippe BARDON, Lieutenant Denis COUTANT

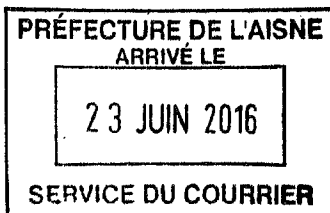
Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**SINISTRE DU CENTRE DE SECOURS DE COINCY
REMBOURSEMENT À L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

Vu le rapport n° 5 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à l'amicale des sapeurs-pompiers de Coincy une subvention exceptionnelle de 3 712,73 € correspondant au remboursement du matériel appartenant à l'amicale détruit lors du sinistre du 12 mai 2015 ;
- D'inscrire en dépenses et en recettes la somme correspondante aux comptes 6745 et 7718 du budget supplémentaire 2016.



Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX